

DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES



MAIRIE
DE
05600 RISOUL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210501193-20240227-DEC2024-02-012-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2024

Publication : 27/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



DECISION DU MAIRE N° 2024-02-012

Objet : Demande de subvention – CD05 Intempéries du 1^{er} décembre 2023 – Route de la 14 %.

- Vu la délibération du conseil municipal n°2020-50 en date du 24 Juillet 2020, qui en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment celle du paragraphe n° 25 qui l'autorise à demander à tout organisme financeur, dans les conditions suivantes : dépense subventionnable d'un montant de 214 000,00 € HT l'attribution de subventions,
- Considérant les événements climatiques survenus le 1^{er} décembre 2023 sur la Commune de Risoul ayant entraîné des crues torrentielles ainsi que des inondations ;
- Considérant les travaux nécessaires afin de recréer la route dite de la 14 % entièrement détruite lors de ces intempéries.

M. Régis Simond, Maire de Risoul

DECIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du programme

De l'inscription des travaux suivants, au titre des travaux liés aux intempéries du 1^{er} décembre 2023 :

- Travaux route de la 14 %.

Le plan de financement est le suivant :

Montant des dépenses :	91 000.00 € HT
Montant de la subvention sollicitée :	27 300.00 €
Dont : 27 300.00 € du Conseil Départemental 05.	
Montant de l'autofinancement :	63 700.00 €

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

M. SIMOND Régis, Maire, est autorisé à demander la subvention correspondante au Conseil Départemental 05 et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux opérations prévues dans le cadre de cette subvention et reçoit tous les pouvoirs à cet effet.

M le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Risoul, le 27 février 2024



Le Maire,

Régis Simond.